

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2019

---

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1939)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 134

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE PREMIER**

Rédiger ainsi l'alinéa 7 :

« Au service de tous les territoires, elle exerce ses missions en proposant des programmes et des actions adaptés à leurs besoins. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Si cette Agence devait voir le jour, il convient de rappeler qu'elle sera au service des territoires et non l'inverse.